

Procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le vingt-et-un mars deux mil vingt-quatre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Pierre-Yves DANIEL

Présents : Mrs DANIEL, QUÉRÉ, BRATTINGA, AILLERIE, LOOS, LE NEÛN

Mmes JERICEVIC, LE MÉE, AILLET, DURAND

Absents : Mme Catherine LIVEBARDON

Procurations : Mme Catherine LIVEBARDON donne procuration à Mme Catherine AILLET

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène LE MÉE

Date d'affichage : 21 mars 2023

Ordre du jour :

1. Vote des comptes de gestion 2023 (commune et assainissement)
2. Vote des comptes administratifs 2023 (commune et assainissement)
3. Nouveau tableau de financement pour le projet d'acquisition d'une yourte
4. Questions diverses

****La séance est ouverte à 20h00****

1- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des pages « exécution budgétaire » du compte de gestion 2023 du budget principal de la Commune ainsi que du compte de gestion du budget annexe « Assainissement » qui se présentent comme suit :

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 pour le budget PRINCIPAL se présentent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL RÉALISÉ
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
RECETTES	555 585.42 €	308 022.25 €	415 438.01 €	425 002.59 €	733 024.84 €
DEPENSES	555 585.42 €	468 983.83 €	415 438.01 €	343 458.39 €	812 442.22 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		Déficit 160 961.58 €		Excédent 81 544.20 €	Déficit 79 417.38 €

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 pour le budget ASSAINISSEMENT se présentent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL RÉALISÉ
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
RECETTES	66 426.74 €	9 694.44 €	23 328.60 €	16 931.83 €	26 626.27 €
DEPENSES	66 426.74 €	11 426.74 €	23 328.60 €	18 484.75 €	29 911.49 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		Déficit 1 732.30 €		Déficit 1 552.92 €	Déficit 3 285.22 €

Après avoir pris connaissance de la concordance de l'ensemble des documents dressés par le Comptable du Trésor Public de Loudéac, sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion 2023 du budget communal et du budget assainissement.

2- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Madame Catherine AILLET, 3^{ème} adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal les Comptes Administratifs 2023 du budget principal de la Commune et du budget annexe « Assainissement » qui s'établissent comme suit :

COMMUNE	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>		
	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>
<i>Dépenses</i>	414 691.01	343 458.39	555 585.42	468 983.83	33 081.61
<i>Recettes</i>	414 691.01	425 002.59	555 585.42	308 022.25	55 064.19
<i>Résultat 2023</i>		81 544.20		- 160 961.58	

<i>Pour information</i>					
<i>Résultat 2022</i>		80 433.95		119 297.34	

ASSAINISSEMENT	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>		
	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>
<i>Dépenses</i>	23 328.60	18 484.75	66 426.74	11 426.74	
<i>Recettes</i>	23 328.60	16 931.83	66 426.74	9 694.44	
<i>Résultat 2023</i>		- 1 552.92		- 1 732.30	

<i>Pour information</i>					
<i>Résultat 2022</i>		- 1 732.30		4 717.52	

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le Maire doit se retirer lors du vote des Comptes Administratifs et ne pas prendre part au vote.

Pierre-Yves DANIEL, Maire, quitte la séance.

Mme Catherine AILLET, 3^{ème} adjointe, soumet au vote chacun des 2 comptes administratifs présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix « pour » et 1 voix « contre » d'approuver les comptes administratifs 2023 du budget communal et du budget assainissement.

3- Tableau de financement pour l'acquisition d'une yourte à l'école de Mellionec, demande du Contrat de territoire auprès du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor

Monsieur Pierre-Yves DANIEL, maire, rappelle que depuis septembre 2023 un 3^{ème} poste provisoire a été créé pour l'école publique Maria Chevalier à Mellionec, dû à l'effectif important de celle-ci. Ce poste est confirmé pour 2024 par l'Education Nationale.

Les locaux de l'école n'étant pas assez grands, une classe a été créée provisoirement dans la salle polyvalente. La salle polyvalente n'est pas un lieu adapté pour l'enseignement et occasionne une facture énergétique importante et l'espace n'est plus accessible aux associations. Il a donc été décidé d'acquérir une yourte ERP.

Opération « Yourte à l'école de Mellionec »				
Nature des dépenses	Montant HT	Financier	Montant	%
Yourte 80 m ² RE 2020 + bloc sanitaire	83 324.00 €	DETR	32 353.00 €	30.00 %
Pieux et implantation	12 272.90 €	DSIL	21 569.00 €	20.00 %
Électricité/plomberie	7 266.84 €	CD22 - Contrat de Territoire	21 569.00 €	20.00 %
Toilettes sèches	4 979.99 €	Auto-financement	32 353.73 €	30.00 %
TOTAL	107 843.73 €	TOTAL	107 843.73 €	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le tableau de financement de l'opération « Yourte à l'école de Mellionec » et autorise le maire à déposer une demande d'aide financière au titre du contrat de territoire 2022-2027 auprès du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor tel que mentionné dans ce tableau de financement.